

Hiver 2024



RCDSO CONNEXIONS

Bulletin d'information de l'Ordre royal des chirurgiens-dentistes de l'Ontario



ARTICLE VEDETTE :

Conseils sur l'utilisation d'images de patients - Page 7

MISSION

Nous agissons dans l'intérêt du public et nous nous engageons à assurer l'excellence dans la réglementation de la profession dentaire en Ontario.

VISION

Tous les Ontariens reçoivent des soins de santé bucco-dentaire sûrs et de qualité.

OBJECTIF

L'Ordre royal des chirurgiens-dentistes de l'Ontario (RCDSO) est l'un des 26 organismes de réglementation de la santé de la province. Il a la responsabilité et l'autorité légale de protéger les droits des patients. C'est un chef de file en matière de réglementation de la santé. Nous croyons que la réglementation doit être ouverte, réactive, accessible, équitable et responsable afin de protéger l'intérêt du public.



RCDSO CONNEXIONS

Ce numéro comprend ce qui suit :

Message du président et du registrateur	3
Membres actuels de l'Ordre	4
Nouveau plan stratégique du RCDSO	5
Conseils sur l'utilisation d'images de patients	7
Éviter le franchissement ou la violation des limites	8
Demandes d'aide et résumés des mesures disciplinaires	10
Actualités sur l'information	11, 15
Prise en charge des patients de Smile Direct Club	12
Votre formation continue compte	14
Bienvenue aux nouveaux membres!	16



Accédez aux archives des numéros précédents du bulletin *RCDSO Connexions*

Message du président et du registrateur



Le docteur Harinder Sandhu, président

Daniel Faulkner, registrateur et PDG

Chers collègues,

L'inscription au Régime canadien de soins dentaires a débuté le 11 mars. Selon le gouvernement fédéral, ce régime aidera environ 9 millions de Canadiens non assurés à obtenir les soins bucco-dentaires dont ils ont besoin. Bien que certains détails restent à régler, l'objectif du régime est clair : faciliter les obstacles financiers à l'accès aux soins bucco-dentaires. Ce régime se développera grâce à votre participation. Nous continuerons à fournir d'autres ressources au fur et à mesure qu'elles seront disponibles.

En février, nous avons organisé une séance *RCDSO Connect* qui était complète quelques jours seulement après l'envoi de l'invitation à la communauté professionnelle. Nous sommes très heureux que les participants trouvent ces séances utiles et nous continuerons à les proposer. Lors de cette séance, les participants ont entendu les dernières nouvelles sur le Programme de responsabilité professionnelle, en ce qui concerne les travaux visant à transférer le programme à un tiers et le service continu disponible aujourd'hui. L'équipe de l'Ordre chargée de la déontologie et des affaires réglementaires a fait une présentation sur les questions qui donnent lieu à des plaintes et sur la manière de les éviter. Nous tiendrons notre première séance *RCDSO Connect* en personne en juin à l'Université Western, alors restez à l'écoute si vous êtes dans la région.

Nous finalisons notre quatrième rapport annuel intitulé [Cadre de mesure de la performance de l'Ordre](#) au ministère de la Santé. Il s'agit d'un processus auquel tous les organismes de réglementation de la santé participent chaque année dans le but d'accroître la transparence et la cohérence avec notre mandat d'intérêt public.

Si l'on se penche sur les quatre dernières années, nous avons constaté des évolutions importantes

dans de nombreux domaines, notamment en ce qui concerne nos normes de service. Nous vous présenterons un rapport plus détaillé à la fin du printemps.

Un nouveau comité du Conseil, le comité de gouvernance, a tenu sa réunion inaugurale en octobre. Il révisé les règlements administratifs, étudie les initiatives de modernisation de la gouvernance et entame le processus de planification pour le cycle électoral des districts du Conseil qui aura lieu plus tard dans l'année. L'appel à candidatures sera lancé en août et le jour de l'élection sera le 11 décembre.

Nous continuons à consulter régulièrement la communauté professionnelle sur des sujets liés à notre plan stratégique. Nous vous informons sur l'accès aux soins, les nouvelles normes, les modèles de pratique et sur toute une série d'autres sujets. Tout au long de l'année 2024, des consultations préliminaires seront organisées sur plusieurs sujets, avec des questions d'enquête conçues pour aider à définir les discussions avant la rédaction de toute position ou politique.

L'une des enquêtes en cours porte sur l'accès aux soins. Ces consultations en ligne sont anonymes et constituent une excellente occasion de nous dire ce que vous pensez. Nous sommes impatients de vous entendre sur toutes les questions qui ont une incidence directe sur votre pratique et votre contribution nous aidera à définir nos positions. Nous apprécions beaucoup que vous preniez le temps de participer aux consultations.

Comme toujours, nous vous remercions pour tout le travail que vous accomplissez chaque jour pour améliorer la santé bucco-dentaire de vos patients.

Cordialement,

Docteur Harinder Sandhu et Daniel Faulkner

MEMBRES DU CONSEIL :

Comité de direction

Docteur Harinder Sandhu, *président*

Marc Trudell, *vice-président*

Docteur Nalin Bhargava

Docteure Erin Walker

Représentants élus

District 1 Docteur Nalin Bhargava

District 2 Docteure Robyn Somerville

District 3 Docteur Peter Delean

District 4 Docteur Mark Eckler

District 5 Docteure Nancy Di Santo

District 6 Docteur Harinder Sandhu

District 7 Docteure Erin Walker

District 8 Docteur Osama Soliman

District 9 Docteur Antony Liscio

District 10 Docteure Deborah Wilson

District 11 Docteure Amelia Chan

District 12 Docteur Anthony Mair

Nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil

David Bishop

Ram Chopra

James Colliver

Cristina Cordeiro

Eleonora Fisher

Vivian Hu

Marc Trudell

Brian Smith

Roderick Stableforth

Judith Welikovitch

Nizar Ladak

Nominations universitaires

Docteur Daniel Haas

Docteure Noha Gomaa

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le 28 mars 2024.

La réunion se tiendra en personne à Toronto et sera retransmise en direct sur notre [chaîne YouTube](#).

Des questions? Communiquez avec :

Angie Sherban

Adjointe de direction et agente de liaison avec le Conseil

Téléphone : 416-934 5627

Ligne sans frais : 1-800-565 4591

asherban@rcdso.org

Vous nous suivez sur les médias sociaux?



rcdso_org



rcdso_org



rcdsovideos



rcdso

Nouveau plan stratégique du RCDSO



NOTRE PLAN STRATÉGIQUE DE 2023-2025 REPOSE SUR TROIS PILIERS PRINCIPAUX :



PROFESSIONNALISME



MOBILISATION DES INTERVENANTS



PROBLÈMES ÉMERGENTS

Nous réaliserons notre mandat réglementaire en nous concentrant sur six projets stratégiques globaux qui s'alignent sur l'un de nos piliers.

De plus amples renseignements sur chaque projet, y compris les objectifs et les résultats prévus, sont disponibles dans le [Rapport sur le plan stratégique](#).

BILAN DE L'ANNÉE 2023 : PRINCIPAUX RÉSULTATS ET RÉUSSITES

Normes de l'Ordre

- Nous avons lancé un nouveau processus complet d'examen et d'élaboration des normes et élaboré un cadre de priorisation des normes à la fin de l'année 2023 afin de hiérarchiser nos travaux.
- Nous continuons à collaborer avec les autres organismes de réglementation des soins de santé bucco-dentaire de l'Ontario à la promotion de l'harmonisation des directives professionnelles.
- Nous avons recruté du personnel pour accélérer la révision et l'élaboration des normes de la profession.

Accès aux soins

- Nous avons rencontré des organisations de défense des droits des patients (l'Alliance pour des communautés en santé, l'Ontario Oral Health Alliance) afin de mieux comprendre leur travail en matière d'accès aux soins. Nous avons également créé une [page Web sur l'accès aux soins](#) comportant

des renseignements sur nos progrès, ainsi qu'une ressource en ligne de cliniques dentaires spécialisées et peu coûteuses pour le public.

- En novembre 2023, nous avons organisé un événement *RCDSO Connect* axé sur l'accès aux soins bucco-dentaires, où un représentant du programme des services de santé non assurés a fait une présentation.
- Nous avons apporté un certain nombre d'améliorations en ce qui concerne la formation continue des dentistes.
- En décembre 2023, notre Conseil a parlé avec la *Canadian Society for Disability and Oral Health*.

Expérience en matière de services

- Nous avons considérablement augmenté nos services en français grâce à des contacts désignés, à une version française de notre site Web et à un partenariat avec un service de traduction externe à la demande.
- Nos équipes de première ligne modernisent activement les processus et la technologie afin d'améliorer les temps de réponse aux demandes et ont participé à des formations sur les services à la clientèle et les services tenant compte des traumatismes.
- Nous avons amélioré la plateforme e-Portfolio de l'Ordre, le questionnaire de renouvellement annuel



et le portail RCDSO en réponse aux commentaires et aux suggestions des inscrits.

Équité, diversité et inclusion

- Notre personnel et notre Conseil ont suivi plus de 50 heures de formation sur le sujet.
- Nous nous sommes associés aux autres organismes de réglementation des soins de santé bucco-dentaire de l'Ontario pour organiser la première formation conjointe du Conseil et du comité sur les peuples autochtones, la lutte contre les préjugés et la réconciliation.
- Les responsables sont formés à la sensibilité culturelle.
- Notre responsable des questions d'équité fait partie d'un groupe de 26 régulateurs qui s'efforcent d'intégrer systématiquement l'équité et l'inclusion dans le travail de réglementation.

Examen et modernisation de la gouvernance

- Notre Conseil a approuvé des modifications au règlement afin d'établir un comité permanent de gouvernance qui consolide le contrôle stratégique des fonctions de gouvernance.
- Le comité de gouvernance a recommandé des modifications du règlement afin d'améliorer le processus électoral et de simplifier l'affectation des circonscriptions électorales.
- Notre Conseil a participé à des séances de formation pour soutenir l'acquisition de compétences et les décisions d'intérêt public, et pour renforcer le soutien à la modernisation de la gouvernance.

Modèles de pratique et dentisterie d'entreprise

- Nous procédons à une analyse documentaire des différents modèles de pratique en dentisterie selon le territoire de compétence afin d'assurer la qualité des soins aux patients et d'améliorer la réglementation.

Conseils sur l'utilisation d'images de patients



Les dentistes peuvent souhaiter utiliser des photographies, des images numériques et imprimées ou des vidéos pour réunir des données sur l'état dentaire et le traitement d'un patient, à des fins éducatives ou dans le cadre d'un article scientifique.

L'image d'un patient est considérée comme un renseignement personnel sur la santé et nécessite les mêmes garanties de consentement et de confidentialité que les autres parties du dossier.

Le consentement est nécessaire pour divulguer des renseignements personnels sur la santé, sauf si la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé* autorise la divulgation sans consentement. Les dentistes doivent suivre ces étapes concernant les images des patients :

- Discuter avec les patients et leur fournir des renseignements détaillés sur l'utilisation des images. Décrire toutes les utilisations possibles de l'image, en particulier dans les publications électroniques qui peuvent atteindre un public plus large que les documents imprimés standard.
- Obtenir le consentement du patient à l'avance et le confirmer à nouveau par écrit après que le patient a vu et approuvé les images. Le consentement est requis, même lorsque les images ne permettent pas d'identifier le patient. Le consentement peut être donné par les parents ou les tuteurs pour les mineurs ou pour les personnes incapables de donner leur consentement.
- Consigner le consentement dans le dossier du patient et y inclure la date et la signature du patient.
- Envisager d'utiliser un formulaire de consentement écrit décrivant le type d'images et le but de

leur utilisation. Protéger l'identité du patient en supprimant tous les identifiants personnels des images.

- Éviter d'utiliser des appareils personnels tels que des téléphones portables au moment de prendre des photos de patients.
- Le consentement peut être retiré à tout moment, auquel cas il faut retirer les images de toute utilisation. On doit rassurer les patients en les assurant qu'un refus de consentement n'aura pas d'incidence sur leurs soins dentaires.
- Le patient doit comprendre ce qui suit :
 - Si une image entre dans le domaine public, elle ne pourra probablement pas être retirée ultérieurement.
 - Si une image est téléchargée à partir d'un site Internet, le dentiste ne peut pas être tenu responsable de l'utilisation ultérieure de l'image.

Tenez compte de ces éléments lorsque vous prenez des photos ou des vidéos :

- > les raisons de la prise de photos ou de vidéos;
- > ce qui sera photographié ou enregistré;
- > si le patient sera identifiable;
- > les personnes autorisées à accéder aux photographies ou aux vidéos;
- > l'endroit où les images seront utilisées (par exemple, dans un journal dentaire ou sur les médias sociaux);
- > le droit du patient de refuser, de retirer ou de modifier son consentement.

Éviter le franchissement ou la violation des limites



En tant que dentiste, vous vous engagez à fournir d'excellents soins de santé bucco-dentaire à vos patients. Vous travaillez avec une équipe de professionnels de la santé bucco-dentaire et d'employés de bureau qui partagent le même engagement.

Imaginez que :

- *Votre patient de longue date ou un membre du personnel vous confie qu'il a des problèmes financiers. Vous êtes sympathique, sachant qu'il travaille dur et que d'autres personnes dépendent de lui financièrement. L'un de vous ou vous deux évoquez l'idée d'un prêt privé ou de la cosignature de documents financiers. Or, il ne vous a pas encore remboursé.*
- *Votre patient ou un employé possède une formation, des compétences, ou des talents que vous appréciez. Vous faites appel à ses services pour votre domicile ou votre bureau. Il y a des problèmes de qualité, de devis/frais ou de rapidité des services. Vous n'avez pas encore payé ces services.*

Dans tous les cas, imaginez les problèmes que vous pourriez avoir dans les cas suivants :

- *Vous avez fourni des services dentaires au patient ou à l'employé, mais son assurance ne couvre pas entièrement les soins dentaires. Il vous doit maintenant de l'argent. Il se demande si les frais n'étaient pas un moyen de récupérer l'argent qui lui est dû.*
- *Le rendement de votre employé est devenu problématique ou les besoins en matière de personnel de votre bureau ont changé. Vous devez modifier son contrat de travail ou y mettre fin. Il a l'impression que vous agissez par dépit.*
- *Votre situation personnelle a changé. Sur le plan financier, vous n'êtes plus en mesure de*

tenir votre promesse. Vous ressentez le besoin de donner des détails à votre créancier pour expliquer la situation. Insensible à vos propos, il vous oblige à tenir votre promesse.

Le RCDSO dispose [de normes, de directives et de ressources](#) qui définissent les attentes des dentistes en matière de relations professionnelles avec leurs patients. La relation patient-dentiste se fonde sur l'intégrité, la confiance et la prise en compte de la dignité des patients. En raison du déséquilibre inhérent au pouvoir entre les parties, le dentiste doit faire preuve de professionnalisme et gagner la confiance du patient. La confiance du patient est essentielle au succès des soins bucco-dentaires.

Lorsque les professionnels de la santé entendent les termes « franchissement des limites » ou « violation des limites », beaucoup pensent à l'abus sexuel d'un patient. En raison du déséquilibre de pouvoir entre un dentiste et ses patients ou son personnel, il existe d'autres façons de brouiller, de franchir ou de violer une limite professionnelle malgré les bonnes intentions du dentiste.

Dans les situations ci-dessus, malgré votre intention d'aider votre patient ou votre employé, vous avez nui à la relation professionnelle que vous entretenez avec eux. Les choses se sont compliquées. Il se peut que des mesures soient prises à votre encontre en conséquence (par exemple, procès civil, messages publics ou sur les médias sociaux, plaintes ou rapports au RCDSO). Vous n'auriez jamais pensé vous retrouver dans cette situation.

Rétrospectivement, vous regretterez peut-être de ne pas avoir pris les mesures suivantes :

- avoir consulté d'autres professionnels pour obtenir des conseils (par exemple, vos collègues dentistes, l'Ontario Dental Association, la Canadian Dental Protective Association ou d'autres spécialistes de la santé dont la profession est réglementée);

- avoir tenu compte de l'incidence sur la relation professionnelle ou la confiance qui s'est établie;
- avoir dirigé votre patient vers son propre avocat, son institution bancaire ou un autre organisme de prêt neutre;
- avoir engagé une personne neutre pour fournir des services dans votre clinique ou dans votre vie privée;
- avoir réfléchi davantage à la manière dont vos associés ou le propriétaire de la clinique, d'autres employés ou d'autres patients percevraient la situation;
- avoir considéré la façon dont votre famille ou vos amis verraient la situation, ou leur avoir posé directement la question;
- vous être demandé pourquoi vous ou le patient souhaitiez que l'échange reste secret;
- avoir anticipé ce que l'un ou l'autre d'entre vous ressentirait si les choses ne se déroulaient pas comme prévu;
- avoir été plus à l'écoute des personnes qui seraient les plus touchées ou les plus menacées par un résultat négatif;
- avoir dirigé votre patient vers son propre avocat, son institution bancaire ou un autre organisme de prêt neutre;

- avoir engagé une personne neutre pour fournir des services dans votre clinique ou dans votre vie privée.

Si vous vous trouviez aujourd'hui dans une situation semblable, vous :

- feriez une pause avant de faire une offre;
- réfléchiriez à vos réactions et à vos sentiments face à la situation;
- consulteriez d'autres personnes au sujet de vos intentions et demanderiez leur avis et leurs conseils;
- expliqueriez au patient ou à l'employé la raison pour laquelle vous pourriez dire « non » ou ne seriez pas en mesure de l'aider. Même si vous respectez la limite professionnelle pour vous-même, vous devez parfois la respecter également pour les autres, compte tenu du déséquilibre de pouvoir entre les parties;
- dirigeriez ce patient ou cet employé vers une partie neutre afin de maintenir votre relation professionnelle avec lui.

Malheureusement, le patient ou l'employé peut décider de mettre fin à la relation professionnelle mais, dans ce cas, l'incidence ou le résultat serait moins négatif que si la limite avait été floue, franchie ou violée.

**Vous avez des questions? Communiquez avec notre
Service consultatif sur la pratique**



Demandes d'aide et résumés des mesures disciplinaires

DEMANDES D'AIDE

Voici des demandes d'aide pour l'obtention de dossiers dentaires de la part de divers services de police et de médecins légistes de l'Ontario. Si vous avez des renseignements, veuillez communiquer avec la personne indiquée dans chaque cas.

Nom : Taron STEPANYAN
Date de naissance : 21 juin 1986
Bureau ou service : Service de police de Toronto
Personne-ressource : Agent-détective Tyler McGarrity
Courriel : tyler.mcgarritty@torontopolice.on.ca

Nom : Eric BENSON
Date de naissance : 15 septembre 1985
Bureau ou service : Service de police de la région du Niagara
Personne-ressource : Sergent-détective David Pierini
Courriel : David.Pierini@niagarapolice.ca

Nom : Duo ZHOU
Date de naissance : 28 août 1983
Bureau ou service : Service de police de la région du Niagara
Personne-ressource : Agent-détective Michael Gallardi
Courriel : Michael.Gallardi@niagarapolice.ca

Nom : Garry REARDON
Date de naissance : 3 septembre 1946
Bureau ou service : Service de police d'Ottawa
Personne-ressource : Détective Tina Sabourin
Courriel : SabourinT@ottawapolice.ca

Nom : Edwin PATERSON
Date de naissance : 8 janvier 1947
Bureau ou service : Bureau du coroner en chef
Personne-ressource : Docteure Amelia Witkowski
Courriel : awitkowski@nosm.ca

Nom : André LEVASSEUR
Date de naissance : 29 décembre 1947
Bureau ou service : Service de police d'Ottawa
Personne-ressource : Docteur Louis-Phillippe GAGNON
Courriel : Lpgagnon.coroner@gmail.com

Nom : David Eric MANTLEY
Date de naissance : 12 septembre 1947
Bureau ou service : Service de police de Toronto
Personne-ressource : Agent-détective Christopher McMaster
Courriel : Christopher.McMaster@torontopolice.on.ca

Nom : Diego TORRES
Date de naissance : 5 janvier 1987
Bureau ou service : Service de police d'Ottawa
Personne-ressource : Agent Dakota Bashford
Courriel : BashfordD@ottawapolice.ca

Nom : Kenneth ELTER
Date de naissance : 5 avril 1953
Bureau ou service : Service de police d'Ottawa
Personne-ressource : Détective Nic Capaday
Courriel : CapadayN@ottawapolice.ca

Nom : Gaynor RAE
Date de naissance : 9 juillet 1964
Bureau ou service : Service de police de la région du Niagara
Personne-ressource : Agent-détective Devon Sherry
Courriel : Devon.Sherry@niagarapolice.ca

RÉSUMÉS DES MESURES DISCIPLINAIRES

Les décisions complètes des affaires disciplinaires du RCDSO sont maintenant disponibles sur CanLII!

[2024 ONRCDSO 1 \(CanLII\) | Royal College of Dental Surgeons of Ontario v Fortino | CanLII](#)

Date de l'audience : le 22 novembre 2023, par vidéoconférence

Date de la décision : le 22 novembre 2023

Communication des motifs écrits : le 7 février 2024

ACTUALITÉS SUR L'INFORMATION

■ Les dentistes sont tenus de conserver une trousse d'urgence contenant des médicaments particuliers dont la date de péremption n'est pas dépassée. Les six médicaments de base qui doivent être compris dans la trousse d'urgence sont l'oxygène, l'épinéphrine, la nitroglycérine, la diphénhydramine, le salbutamol en aérosol pour inhalation et l'acide acétylsalicylique (enrobé non entérique). Il existe différentes indications cliniques pour l'utilisation de chacun de ces médicaments. Les dentistes doivent s'assurer qu'ils connaissent l'indication appropriée pour l'administration de chaque médicament. Les dentistes doivent également s'assurer qu'ils connaissent la gestion appropriée et actuellement recommandée des urgences médicales qui peuvent survenir en clinique.

■ Les cliniques dentaires qui pratiquent la sédation doivent satisfaire à des exigences supplémentaires en matière de médicaments. Se référer à la norme [Use of Sedation](#) (disponible uniquement en anglais) pour connaître les exigences particulières énumérées pour chaque modalité.

■ Les cliniques dentaires pratiquant la sédation doivent disposer de naloxone et s'assurer que l'ensemble du personnel est formé à son utilisation.

- Les cliniques dentaires qui administrent des opioïdes lors d'une sédation profonde ou d'une anesthésie générale **doivent absolument** disposer de naloxone parentérale.
- Tous les autres établissements pratiquant la sédation peuvent disposer de naloxone par inhalation.

■ CONSULTATIONS

Votre avis est important! N'oubliez pas de consulter notre [site Web consacré aux consultations publiques](#) pour en savoir plus sur nos consultations ouvertes. Tous les commentaires sont examinés et pris en compte par le personnel concerné, le comité du RCDSO et le Conseil. Nous apprécions votre contribution!

■ Date limite du renouvellement du permis de sédation : le 31 mars

Tous les dentistes titulaires d'une autorisation de sédation ou d'un permis d'installation doivent les renouveler avant le 31 mars 2024 sur le [portail du RCDSO](#). Cela ne s'applique pas aux autorisations de sédation provisoires.

Nous envoyons toutes les communications, y compris les annulations, à l'adresse courriel que vous avez indiquée dans le dossier de l'Ordre. Assurez-vous que vos coordonnées sont à jour dans le portail du RCDSO.

N'oubliez pas que le fait de continuer d'administrer des sédatifs après la date d'expiration de votre autorisation de sédation et de votre permis d'installation annuels peut constituer une faute professionnelle.

Il est important que vous fournissiez des renseignements exacts dans la demande de renouvellement. Pour en savoir plus sur les renouvellements de permis sédation, consultez notre [Guide de renouvellement du permis de sédation et d'anesthésie](#) et nos [questions fréquemment posées](#).

Vous pouvez également poser directement vos questions à sedation@rcdso.org.

Prise en charge des patients de Smile Direct Club



[Smile Direct Club](#) a officiellement mis fin à ses activités mondiales en décembre dernier, après avoir déposé une demande de protection contre la faillite à la fin du mois de septembre. La société, fondée aux États-Unis et présente dans plusieurs pays dont le Canada, proposait des traitements orthodontiques directement au consommateur. À la suite de cette fermeture, les patients qui étaient encore en cours de traitement ont dû se débrouiller seuls pour obtenir des soins appropriés pour leur traitement orthodontique inachevé.

Comme la société recommande maintenant aux patients qui souhaitent poursuivre leur traitement en dehors de leur plateforme Smile Direct de consulter leur dentiste local, les dentistes de l'Ontario pourraient finir par voir ces patients dans leur clinique.

Voici quelques conseils généraux sur la prise en charge des anciens patients de Smile Direct si vous envisagez de vous occuper de leur traitement orthodontique :

- Traitez ces patients comme n'importe quel nouveau patient qui se présente pour une consultation orthodontique.

Par exemple :

- Effectuez un examen clinique approprié à l'aide des formulaires appropriés sur leurs antécédents [médicaux](#) et [dentaires](#).
- Demandez les dossiers dentaires pertinents au patient ou aux dentistes que le patient a consultés précédemment (avec le [consentement du patient](#)). Bien que cela puisse s'avérer difficile, vous pouvez essayer d'obtenir les dossiers directement de Smile Direct Club.

- Obtenez tous les [nouveaux dossiers de diagnostic](#) selon le besoin, afin d'évaluer l'état actuel du patient.
- Élaborez un [diagnostic, des objectifs de traitement et un plan de traitement](#).
- Référence : [Dental Recordkeeping Guidelines](#)
- Vous n'êtes pas obligé de prendre en charge ces dossiers. Si les soins requis dépassent votre expertise clinique, vous ne devez pas prendre le dossier en charge. Si le niveau d'attente du patient dépasse le résultat potentiel réaliste, envisagez de l'adresser à un autre praticien (par exemple, un orthodontiste ou un dentiste généraliste plus chevronné).
- Si le dossier relève de votre niveau d'expertise et que vous acceptez de prendre en charge le patient, le [processus de consentement éclairé](#) est essentiel. Comme pour tous les traitements proposés, les dentistes doivent obtenir un consentement valable.

Pour en savoir plus, consultez les ressources suivantes :

[Informed Consent: From Material Risks to Material Information](#)

[Practice Advisory: Informed Consent Issues Including Communication with Minors and with Other Patients Who May Be Incapable of Providing Consent](#)

- Il est important que le patient comprenne la raison pour laquelle il n'est pas possible de poursuivre le plan de traitement qu'il avait commencé avec Smile Direct Club et il doit repartir de zéro. À partir du moment où vous prenez en charge le patient, vous assumez la responsabilité professionnelle de tout traitement futur que

vous fournissez, ainsi que le résultat potentiel. Il est donc important de définir les éventuelles limitations dues au traitement précédent et d'en discuter.

- Gardez un [dossier patient bien étayé](#) qui comprend toutes les discussions avec le patient et les explications qui lui ont été données. Un formulaire de consentement bien rédigé pourrait être un bon moyen de prendre en note les communications avec le patient après avoir obtenu son consentement.
- Puisque ces patients peuvent avoir eu une mauvaise expérience, ils peuvent également être mécontents de devoir payer des frais professionnels supplémentaires. Évitez de juger les patients pour leur prise de décision et concentrez-vous plutôt sur l'aide à leur apporter pour répondre à leurs besoins actuels en matière de soins. Assurez-vous que le patient est informé de tous les frais et coûts associés à votre traitement et que l'accord financier est étayé par tous les documents nécessaires. Pour en savoir plus, veuillez consulter la ressource de l'Ordre sur les [frais et honoraires](#).

Si vous NE fournissez PAS de traitement orthodontique dans votre clinique ou si vous ne pouvez pas prendre en charge ces patients :

- Nous vous recommandons de les orienter directement à un orthodontiste pour un examen plus approfondi ou de leur fournir la liste des orthodontistes dans votre région. Le registre public du RCDSO fournit la liste des spécialistes par domaine à <https://fr.rcdso.org/find-a-dentist>.
- Même si vous ne pouvez pas fournir de soins orthodontiques appropriés à ces patients, envisagez de leur fournir tous les [soins d'urgence ou palliatifs](#) que vous pouvez (p. ex., le soulagement de la douleur, la réduction des traumatismes, etc.) ou les orienter vers un établissement où ils pourront obtenir des soins d'urgence appropriés.

Si vous êtes un dentiste ayant travaillé pour Smile Direct Club, vous devez vous efforcer d'aider ces patients à passer à un autre prestataire de soins et à obtenir l'accès à leur dossier.

Article rédigé à l'aide de ressources de l'[American Association of Orthodontists](#) et de l'[Association canadienne des orthodontistes](#)

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service consultatif sur la pratique en écrivant à practiceadvisory@rcdso.org ou en composant le **1-800-565-4591**.



Votre formation continue est importante



En pratiquant une série d'activités de formation dentaire continue, les dentistes mettent à jour leurs connaissances, leurs compétences et leurs aptitudes tout au long de leur carrière, en intégrant les normes de soins, les dernières preuves scientifiques et les avancées technologiques dans leur pratique. Les exigences en matière de formation continue sont précisées dans le [règlement de l'Ontario 27/10 : Quality Assurance of the Dentistry Act](#) et contrôlées par le comité d'assurance de la qualité de l'Ordre.

Saviez-vous que...

...tous les dentistes titulaires d'une licence de généraliste ou de spécialiste doivent obtenir 90 points de formation continue par cycle de trois ans?

...que ces points entrent dans l'une des trois catégories, chacune ayant des exigences particulières?

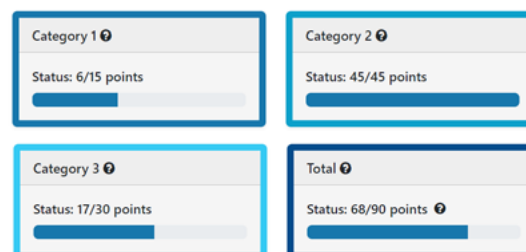
...que les points excédentaires sont transférés automatiquement de la catégorie 1 à la catégorie 2 et à la catégorie 3?

Votre portefeuille électronique...

...est un espace en ligne sécurisé qui vous permet d'enregistrer vos activités de formation continue et de stocker vos documents de vérification.

...a été conçu pour vous et reflète une philosophie qui consiste à « faciliter les choses, puis à les rendre encore plus faciles ».

...comprend un tableau de bord qui indique l'état de votre cycle, les dates de début et de fin et les points que vous avez accumulés à ce jour dans la catégorie 1, la catégorie 2, la catégorie 3 et le total.



VÉRIFICATIONS DE FORMATION CONTINUE POUR LE CYCLE SE TERMINANT EN DÉCEMBRE 2023

Résultats de la vérification

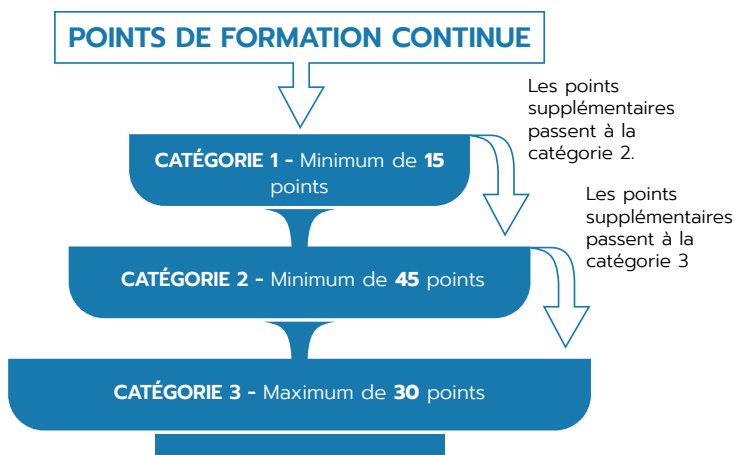
- 1689** Tous les dentistes ayant achevé leur cycle de formation continue en décembre 2023 ont été assujettis à une vérification.
- 92,1 %** satisfaisaient à toutes leurs exigences en matière de formation continue.
- 1 %** avaient un déficit de points mineur.
- 0,4 %** avaient un déficit de points modéré.
- 6,5 %** présentaient un déficit de points important.

Suivi de la vérification

- Ceux qui ont un déficit de points modéré ou important doivent effectuer une auto-évaluation, réfléchir à leur pratique actuelle et cerner les domaines à renforcer en suivant la formation continue dans le cycle actuel.
- Tous les dentistes font l'objet d'une vérification à la fin de chaque cycle.

Prochaines étapes pour tous les autres :

- Si votre cycle se termine en décembre 2024 :



- Le RCDSO vous enverra des rappels à partir du printemps et à intervalles réguliers, et ce, jusqu'à la fin de votre cycle.
 - Vous devez obtenir vos points de formation continue avant la date de fin du cycle, soit le 14 décembre 2024.
 - Vous disposez d'un délai de grâce de deux mois pour saisir vos points. Donc, vous aurez jusqu'au 15 février 2025 pour terminer la saisie de vos points.
 - Le RCDSO vérifiera votre portefeuille électronique et vous communiquera vos résultats.
- Si votre cycle se termine en décembre 2025 :
 - Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous encourageons à saisir vos points au fur et à mesure que vous les gagnez.
 - Vous recevrez votre première communication à la fin de 2024 ou au début de 2025.

DES QUESTIONS?

Consultez la page d'accueil de votre portefeuille électronique pour connaître rapidement les dates de votre cycle et les points que vous avez jusqu'à présent. L'onglet **Help** comprend des références telles que l'**e Portfolio User Guide**. Vous pouvez communiquer directement avec l'équipe de l'assurance de la qualité à l'adresse CE@rcdso.org. Elle fera de son mieux pour vous aider.

ACTUALITÉS SUR L'INFORMATION

■ VIDÉOS TRIMESTRIELLES DU RCDSO SUR YOUTUBE

Le personnel du RCDSO assiste souvent aux réunions des sociétés dentaires dans toute la province. Nous sommes heureux de pouvoir rencontrer les dentistes pour discuter de questions importantes telles que le Régime canadien de soins dentaires, notre Programme de responsabilité professionnelle et notre plan stratégique.

Dan Faulkner, notre registrateur et PDG, produit également une vidéo trimestrielle pour informer les dentistes de ce qui se passe à l'Ordre et des questions que nous suivons de près. Ces mises à jour sont semblables aux séances en personne que nous proposons lors des réunions de la société. Elles sont publiées sur notre chaîne YouTube.

Scannez le code QR pour regarder la dernière vidéo. La vidéo de 20 minutes comprend des renseignements sur l'e-Portfolio, le Programme de responsabilité professionnelle, la nouvelle réglementation et plus encore.



■ VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS SUR LA FAÇON DE VOUS INSCRIRE AU RÉGIME CANADIEN DE SOINS DENTAIRES?

Consultez le [site Web de la Sun Life](#) pour obtenir des renseignements sur les résidents canadiens et sur le processus d'adhésion pour les fournisseurs de soins de santé bucco-dentaire.

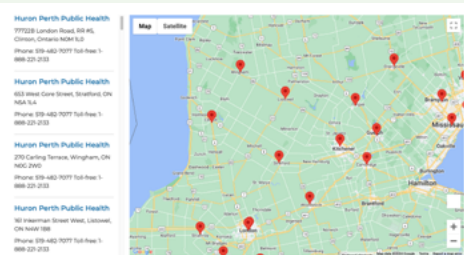
■ Carte des cliniques spécialisées et à bas prix

Nous avons facilité la recherche de services de soins bucco-dentaires abordables en Ontario!

Tout le monde peut maintenant localiser des cliniques dentaires spécialisées et à bas prix à l'aide de [notre nouvelle carte en ligne](#).

Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'accès aux soins, nous développons davantage de ressources et d'outils pour le public et les dentistes afin de réduire les obstacles au traitement.

Consultez notre site Web pour en savoir plus sur nos [initiatives en matière d'accès aux soins](#).



Bienvenue aux nouveaux membres du RCDSO!

Hilary McFadden
Hyung Rok You
Yu Jeong Kim
Dhavalkumar Patel
Daniella Kachur-Sizgoric
Jigneshkumar Lathiya
Douaa Mostafa
Jared Zeggil
Mona Ghorbani
Kamran Zare
Dhaval Patel
Leah Bendayan
Saif AlWakeel
Ushan Kalawila Pathirage
Anjum Farheen
Mariela Monagas Cortez
Milap Sida
Andria Sebastian
Jaya Gupta
Krupali Mistry
Sajan Alappattu Sundaresan
Vidhi Shah
Ravitejpal Kaur
Saghar Neghab
Ammar Saleem
Mridul Vig
Sagarkumar Patel
Milena Murgas
Bheeshma Chhaya
Falguniben Patel
Kimberly Mah
Sarah Ziegel
Tianyi Zhang
Ali Aljubainawi
Dhifaf Al-Shakarchi
Firas Jarrousse
Rishita Jasani
Patrick Zaprzala
Leiby Gonzalez de Fernandez
Neeraj Thakur
Faisal Al-Musawi
Roshini Gopal
Raghavan Chandrasekar
Mary Chang
Kunal Gupta
Ulla Al-Shiekhly
Mireille Julie Salloum
Navpreet Kaur
Ellen Mays
Urooj Arif

Subhei Kazkaz
Raghd Georgie
Trushaben Patel
Manmeet Oberoi
Dong Hoon Shin
Matthew Paulovic
Vrundaben Pansuria
Prableen Arora
Shermin Hedayat
Puneet Saini
Aleefa Jasat
Zoryana Shibel
Jasmine Parmar
Bilawal Hussain
Supriya Bohra
Morteza Lavasi
Sakshi Rai
Yasmin Joseph
Girish Yadav
Younjae Choi
Tatsam Patani
Dariush Hashemina
Michael Awad
Nancy Patel
Mihir Khatri
Sitara Jogia
Hemant Mahajan
Nafisah Madani
Benson Naman
Maha Qarni
Wesam Gorgy
Chaitanya George
Riya Walia
Blerina Sinatrakaj
Himani Modi
Harman Preet Singh
Mehrdad Hatefi
Ashwin Surve
Smriti Kharbanda
Sameera Bhandari
Richa Vashisht
Alpeshkumar Patel
Ibrahim Aboobacker
Pardis Haddadi
Ritu Patel
Neethi Cherian Kappen
Poussy Boulos
Ishita Gakhar
Dylan Sharma
Andrew Hanoudi

Ola Wardah
Meesa Goyal
Kavita Kerney
Lilia Samarin
Pallavi Jadhav
Tamara Sceanovic
Monica Dsouza
Mariska De Waal
Herman Somal
Zunaira Kaleem
Swati Kakade
Maria Lobo
Khayati Pal
Ahmad Reza
Sanaa Arifuddin
Riza Arora
Waqar Ahmad
Noura Al-Sufyani
Nikitha Ala
Catherine Ngo
Anupama Sandhu
Azzouza
Priyank Bhutoria
Preetpal Singh Nandha
Madina Mosidze
Christine Strelchuk
Kateryna Antonova
Jane Maria Fernandes
Ashish Singh
Simonne Devchell
Karan Thakur
Harshvardhan Pandit
Alampreet Sidhu
Elmira Moghaddamnia
Arjavi Patel
Deepti Govindankutty
Ashish Verma
Mohak Amin
Adrisa Rakaj
Olla Eldirdiri
Ashvani Sharma
Sohamkumar Patel
Suchitra Barge
Anvitha Devisetty
Katarina Lulic
Fernanda Rosa Zanatta
Ahmed Alkahlout
Fuad Al Sabbah